voulut à tout prix nuire à l'influence du Canadien et paralyser les efforts des chefs canadiens. Il scrutina le Canadien pour chercher matière à accusation, et sur la déposition de deux personnes, on fit saisir, par une escouade de soldats, l'imprimerie, qui fut transportée dans les voûtes du greffe, et emprisonner M. Bédard sous l'accusation de menées traîtresses (treasonable practices). Et une pareille tyrannie était motivée sur le fait que ces martyrs politiques avaient eu le courage de demander pour le Canada la votation des subsides. Le Canadien rendait compte de cette atroce incarcération dans le paragraphe qui suit:

"Le ne se borna point la conduite infâme du conseil. Ce dernier, dans le but de frapper d'épouvante le grand parti national, fit emprisonner MM. LAFORCE, PAPINEAU (de Chambly), CORBEIL, TASCHEREAU et BLANCHET.

Ainsi, M. le President, on jetait, à cette époque, un représentant du peuple en prison pour avoir demandé la reddition d'un droit injustement refusé et, pour comble de tyrannie, on le laissait pourrir dans son cachot, pendant quatorze mois, et on lui refusait un procès devant les tribunaux quand il pouvait si facilement réfuter et prouver qu'il avait agi constitutionnellement. Je ne puis passer cette page de notre histoire parlementaire sans la citer:

"Cependant, les chefs que l'on avait eu la bassesse d'emprisonner ne fiéchirent point devant l'orage. M. BEDARD, du fond de son cachot, brava la fureur des ennemis de son pays; sa grande âine resta calme et impassible, son cœur ne désespéra point. Fier de ses droits, et confiant dans la justice de sa cause, en vain demanda-t-il à ses persécuteurs la justification de sa conduite; les oreilles de ses géôliers restèrent sourdes à sa demande, et, refusant la liberté qu'on voulait lui accorder, il insista même pour qu'on lui fit son procès.

"Les nouvelles élections ne changèrent point la représentation nationale. Le gouverneur, dans son discours, ne fit aucune allusion aux mesures-rigoureuses qu'il avait prisse relativement à M. BEDARD et à ses compagnons, et la session se passa sans l'élargissement du noble prisonnier. Ce ne fut qu'agrès treise mois de captivité et après avoir contracté une maladie mortelle, que ce grand citoyen laissa la prison pour aller rejoindre une famille chérie, dénuée de tout et qui dût ses moyens d'existence à l'honorable généresité des citoyens de Québec."

Malgré ces injustices criantes, M. BEDARD se ne plaignit point; il trouvait que ce n'était pus acheter trop cher les libertés du peuple, et que quelques mois de prison n'étaient rien à côté des grandes libertés

pour lesquelles il luttait et souffrait. Ecoutons les nobles paroles que prononçait devant les électeurs ce grand patriote rendu à la liberté:

"Le passé ne doit pas nous décourager ni diminuer notre admiration pour notre constitution. Toute autre forme de gouvernement serait sujette aux mêmes inconvénients et à de bien plus grands encore; ce que celle-ci a de particulier, c'est qu'elle fournit les moyens d'y remédier." Plus loin, il ajoutait: Il faut, d'ailleurs, acheter de si grands avantages par quelques sacrifices."

Tel était le langage de ce grand patriote; pas un mot d'amertume, de plainte ou de récrimination, mais de la noblesse dans l'expression, et une conviction sincère des avantages de la constitution. Oh! qu'il y a loin de ces temps de dévouement et de courage civique aux jours égoïstes et froids d'aujourd'hui, où l'intérêt est partout et le patriotisme nulle part! Voilà, M. le Prit-SIDENT, une page de notre histoire qui mérite d'être lue plus souvent, et que nos législateurs devraient consulter. Ils y trouveraient un exemple de patriotisme bien digne d'être suivi. Il fait bon de contempler et d'étudier ces grandes luttes de notre passé, de voir la victoire couronner les efforts de ces nobles patriotes, victoire chèrement gagnée et dont nous avons co servé jusqu'à nos jours les fruits précieux. (Ecoutez! écoutez!) Mais la guerre de 1812 éclata; et l'Augleterre, qui ne nous a accordé de libertés et de priviléges que lorsqu'elle a cu besoin de nous pour sa défense sur ce continent, changea de tactique. Elle craignait pour sa suprématie sur les provinces britanniques, et de ce moment elle jugea prudent de gagner notre concours pour la lutte qui se préparait, en pleçant d'abord M. BEDARD sur le banc Elle comprenait qu'en effet elle ne pouv it rien contre les Etats-Unis sans l'aide de l'élément français-canadien, et le gouvernement impérial pensait ainsi reconquérir l'influence et les services de la race qu'il avait tyrannisée. C'est ainsi que l'homme qu'elle avait jeté dans ses cachots et qu'elle avait accusé de trahison, devint juge de la première cour du pays! Toujours de la bassesse pour se gagner des adhésinns ; telle était la tactique du gouvernement à cette époque. Il pensait qu'en plaçant ainsi l'homme qui avait été l'un des plus vaillants défenseurs des droits de notre pationalité, il s'attacherait les enfants du sol, et il ne se trompa pas. En prenant ce moyen, M. le Pra-SIDENT, le gouvernement impérial avait bien compris le caractère de la nation qu'il voulait